

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/02/2010

COMPTE RENDU

Date de convocation : 12 /12/2009

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents : Ms Stéphane GILLET, Guy OCHIER,

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 21/12/2009

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA

La Commune de L'Albenc passe, depuis plusieurs années, une convention avec la SPA du Nord Isère. Le conseil décide de renouveler cette convention pour l'année 2010. Suivant les termes de cette convention, la commune versera une participation de 0.21 € par habitant, la S.P.A. assurera la récupération et l'accueil des animaux errants sur la commune après qu'ils aient été capturés par les employés communaux ou les habitants.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY, LA COMMUNE DE L'ALBENC ET LA MJC DE L'ALBENC

La Communauté de Communes de Vinay met en place, chaque semaine, des temps collectifs dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles (RAM) dans plusieurs communes de la Communauté de communes. La responsable du RAM propose durant ces temps collectifs des actions éducatives délocalisées qui permettent aux enfants, accompagnés de leur assistante maternelle ou d'un adulte référent d'apprendre les règles de la vie en collectivité.

La commune de L'Albenc accueille ces temps collectifs toutes les deux semaines, le vendredi matin de 8H30 à 11H30, sauf pendant les vacances scolaires (hormis la première semaine de juillet) dans les locaux de la M.J.C. La commune associée à la MJC, va signer une convention avec la Communauté de Communes de Vinay pour l'utilisation de ces locaux.

AUGMENTATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article 1585 A du Code Général des Impôts, aux termes duquel il est possible pour les communes de moins de 10 000 habitants d'instituer la Taxe Locale d'Equipement (TLE).

Les articles 1585 E et 1585 D du C.G.I. prévoit que le taux est fixé à 1 % de la valeur de l'ensemble immobilier suivant le calcul suivant : $TLE = (Valeur\ Forfaitaire/m^2 \times SHON\ en\ m^2) \times taux$. Le taux maximum fixé par délibération du Conseil Municipal peut être de 5%

Cette taxe est en application sur la commune de L'Albenc depuis de très nombreuses années au taux de 3%.

Elle a pour objet de financer les travaux d'équipements publics communaux .

Depuis le 1^{er} janvier 2009, suite à la mise en place du nouveau dispositif de financement des extensions et renforcements des réseaux publics de distribution d'électricité induit par la loi sur l'électricité du 10 février 2000, les communes doivent supporter des charges supplémentaires lors des constructions.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation de cette taxe, et décide, par 9 voix pour, de la passer au taux maximum de 5 %.

Ce taux sera applicable à la date de la présente délibération, sur tout le territoire de la commune et pour toutes les catégories de construction.

PRET DE DEUX TABLEAUX DE JEAN VINAY POUR UNE EXPOSITION AU GRAND SECHOIR

Le Grand Séchoir organise une exposition consacrée aux œuvres du peintre Jean Vinay, intitulée « Jean Vinay – ma vallée heureuse » depuis le 30 octobre 2009 et jusqu'à octobre 2010. La commune a été sollicitée pour prêter deux des tableaux qu'elle possède pour la période d'août à octobre 2010.

Ces deux tableaux sont des pastels : « Vue de L'Albenc » et « L'église de L'Albenc ».

La commune doit fournir la valeur actualisée des tableaux.

L'assurance et le nettoyage des œuvres s'il s'avérait utile seront à la charge du Grand Séchoir.

Le conseil accepte, à l'unanimité le prêts de ces deux tableaux.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/02/2010

La Communauté de Communes de Vinay (CCV) doit présenter un débat d'orientation budgétaire car la commune de Vinay compte plus de 3 500 habitants. Ce débat est d'autant plus important que la Taxe Professionnelle (TP), principale ressource de la CCV est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2010. L'Etat accordera pour l'année 2010, une compensation égale aux recettes 2010.

La communauté de communes a confié au bureau Stratoriel Finances une étude pour évaluer les ressources de la CCV et des communes à partir de 2010.

Un autre point de cet ordre du jour concerne les fonds de concours alloués aux communes. Les membres de la CCV ne souhaitent pas remettre en cause ces fonds de concours, toutefois ces fonds pourraient aider à financer uniquement les équipements scolaires et la viabilisation des zones d'activités communales. Chaque fond de concours alloué par la CCV ne pourra pas dépasser la participation communale.

CONCESSION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est retirée du Syndicat d'Electricité « SE 38 » par délibération du 15/12/2004. Elle assure maintenant elle-même la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale..

A présent, la loi impose la création dans chaque Département d'un organisme chargé du contrôle et de la mise à jour du contrat de concession avec ERDF.

La commune de L'Albenc va devoir se positionner et après un débat sur le sujet en Conseil Municipal, propose que les réseaux Basse et Moyenne Tension d'électricité soient gérés comme le préconise le Syndicat d'Electricité de la Forteresse, à savoir : découpage du Département en treize territoires ayant une autonomie financière et chargée de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renforcement des lignes Basse et Moyenne Tension des communes. Pour respecter la loi, les territoires pourraient être regroupés au niveau départemental par le service du Conseil Général chargé de la répartition du FACE.

La commune ne souhaite pas adhérer au SE 38 qui est, pour elle une structure trop importante, trop éloignée des usagers et où les règles de quorum (25 % des présentes) faussent le débat démocratique.

QUESTIONS DIVERSES

Logement OPAC : Ghislaine ZAMORA signale que l' OPAC a fait des travaux de rénovation dans le logement de type 5, situé Impasse du Palais de Justice, qui est actuellement vacant. Les travaux devraient être terminés fin février et le logement pourra être attribué. Un dossier pour une famille de l' Albenc de 6 personnes a été envoyé à l'OPAC pour ce logement.

Dossiers demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) : Monsieur le Maire signale aux conseils que, suite aux discussions et décisions prises lors de la réunion du 21 décembre 2009, quatre dossiers ont été transmis en Préfecture dans le cadre de la DGE avec les priorités suivantes :

- 1) : Extension de la cantine scolaire
- 2) Aménagement de mairie pour accessibilité handicapés
Et Rénovation des escaliers extérieurs de la mairie
- 3) Extension vestiaire douches du terrain de rugby

Opération immobilière du Centre du Bourg : A la demande de Dauphilogis, Henri CAZES propose aux élus de réfléchir à un nom pour cet immeuble. Le nom retenu sera « Le Vercors »

Point de compostage semi collectif : Christelle Guionneau à la demande du SICTOM demande également aux conseillers de réfléchir à un nom pour ce point de compostage semi collectif.

Orientations budgétaires : Compte tenu de la durée de la réunion, le conseil décide de ne pas étudier les orientations budgétaires comme prévu dans l'ordre du jour. Des réunions de la commission finances (avec l'ensemble des conseillers) sont prévues les 1^{er}, 8 et 15 mars à 20H30

Fait à L' Albenc le 8 février 2010

Albert BUISSON,
Maire de L' ALBENC,

Affiché du 15/02/2010
Au 15/03/2010